



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAYOTTE

*Direction des affaires culturelles*

**ARRÊTÉ N° 2017 - 368**

### **Portant inscription au titre des monuments historiques des vestiges de l'ancienne Mosquée-Ziara de Polé et son puits situés à Dzaoudzi - Labattoir (Mayotte)**

#### **LE PRÉFET DE MAYOTTE**

- VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte,
- VU le code du patrimoine, livre VI titre I et II et livre VII ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU la loi n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 200-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les Régions ;
- VU le décret du 6 mai 2016 du Président de la République portant nomination de Monsieur Frédéric VEAU en qualité de Préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet, hors classe, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 4 septembre 2014 portant création de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;
- VU l'arrêté préfectoral n°63/SGA/2017 du 8 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU la composition nominative de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites et de la délégation permanente en date du 4 septembre 2014,
- VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites entendue, en sa séance du 24 septembre 2014,
- SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de Mayotte,

CONSIDÉRANT que les vestiges de la Mosquée-Ziara de Polé et son puits présentent un intérêt historique, culturel, architectural et patrimonial,

#### **ARRÊTE**

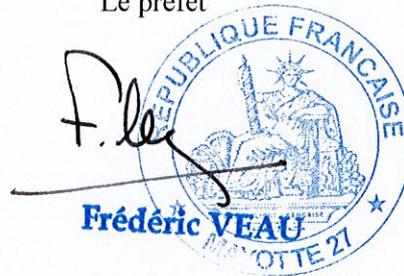
**Article 1 :** sont inscrits au titre des monuments historiques les vestiges de la Mosquée-Ziara de Polé y compris son puits, situés sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir (Mayotte) telle que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, sur la parcelle d'une contenance de 40 230 ca, figurant au cadastre section AH numéro 3, titre foncier n°0875 et appartenant au conseil départemental.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** Il sera notifié au maire de la commune et au propriétaire qui seront responsables, chacun pour en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Mamoudzou, le 7 avril 2017

Le préfet



Plan annexé à l'arrêté n°368 du 7 avril 2017  
portant inscription au titre des monuments Historiques  
de la Mosquée-Ziara de Pole commune de Dzaoudzi- Labattoir

Commune de Dzaoudzi – Labattoir section AH parcelle n°3

— Parties inscrites

